



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai à vingt heures dix minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

30.04.2026

Affichage :

30.04.2026

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 3
Pouvoirs : 3
Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, LAU Eric, Sandra CHERREY, SIQUOIR Sophia, Christophe KONRATH, AUDOIN Sophie, Cédric GUILLAUME, SCHERMESSE Chloé, Matéo SCHUBNEL,

Excusé(e)s :

Aline LUCAS pouvoir donné à Patricia GRAMPP, Julien WALZER pouvoir donné à Christophe KONRATH, Amélie MOLENAT pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_49
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE

à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2026

Fait à Griesbach-au-Val, le 05/05/2026

*Pour extrait conforme
au registre des délibérations,*

Le Maire,



Romano
Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



DAO
Séverine DAO